

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU MARDI 23 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le mardi 23 avril à 9h00 dans la salle René Baube au 2^{ème} étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Laurent GOUBET	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Mme Sandrine GADROY (pouvoir à Mme Laurent GOUBET), Mme Georgette STRUVE (pouvoir à Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : M. CASIER Serge, M. HUGET Nicolas, Mme SAUNIER Séverine, Mme GAGNEUR Sylvaine

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY, M. Rémy DELANNOY, M. Angélo MENDES

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD. M. Philippe LEGER représentant la CASQ, le Commissaire aux comptes et M. Cyril MOURAIN pour le cabinet comptable « INTÉGRAL EXPERTS »

Membres consultatifs excusés : M. Freddy GRZELICZAK, Vice-président du CCAS, Mme Marie-Odile LEFÈVRE présidente du SIAD.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des PV du 12 novembre 2018 et du 21 janvier 2019.
- Ordre du jour de l'assemblée générale.
- Bilan 2018.
- Budget 2019.
- Activités de loisirs.

La séance débute à ghoo.

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

Le Président fait un aparté en ce qui concerne l'absence des membres du conseil d'administration de l'opposition et dit qu'il s'aperçoit une nouvelle fois que ces élus brillent par leurs absences.

Le Président dit que la fonction d'élu est de représenter les électeurs qui ont voté pour eux. Aujourd'hui, il est malheureusement obligé de constater que les élus de l'opposition ont encore manqué à leur mission.

Le Président débute l'ordre du jour du dernier conseil d'administration de ce mandat qui prendra fin le 5 juin 2019.

① Approbation des PV du 12 novembre 2018 et du 21 janvier 2019 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Le représentant de la CASQ prend la parole pour dire qu'il avait eu un entretien avec M. GRESSIER (DGS de la CASQ) en ce qui concerne le protocole d'élection. Il dit que M. GRESSIER tenait à rappeler qu'il serait présent à toutes les étapes du protocole qu'un agent de la CASQ serait présent les jours d'encartage pour les élections, car il veut des élections sans contestations possibles. Il précise que ce dernier sera très vigilant en ce qui concerne le fichier des retraités.

Le Président dit au représentant de la CASQ qu'il réponde à M. GRESSIER que jusqu'à présent, toutes les élections qui ont eu lieu ont toujours été claires et qu'aux dernières élections le Président lui-même avait demandé à l'administration de désigner un observateur.

Le Président rappelle qu'il avait expliqué lors du dernier conseil d'administration en date du 21 janvier 2019 comment se déroulait l'encartage des élections. Il avait d'ailleurs demandé aux administrateurs de l'opposition, absent ce jour, comment il était possible de falsifier des élections alors que l'encartage est fait avant la mise des étiquettes avec les coordonnées des adhérents. Personne n'avait pu répondre.

Le représentant de la CASQ reprend la parole en précisant que ces remarques concernent toutes les listes.

Le Président revient sur l'approbation des PV.

Aucune remarque n'est faite.

Les PV du 12 novembre 2018 et du 21 janvier 2019 sont approuvés à l'unanimité.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

② Ordre du jour de l'assemblée générale 2019 :

- Ouverture de l'Assemblée.
- Lecture de la synthèse du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2018.
- Approbation de ce Procès-verbal (vote de cette synthèse)
- Lecture du Rapport moral.
- Approbation du rapport moral (vote)
- Rapport financier.
- Rapports du Commissaire aux Comptes.
- Rapport de la Commission de Contrôle.
- Approbation des comptes de l'année 2018 (vote)
- Affectation du résultat 2018 (vote)
- Approbation des conventions règlementées (vote)
- Questions des adhérents.
- Allocution du ou des représentants des collectivités.
- Tombola.
- Pot de l'amitié.

Le Président précise que pour la tombola, elle se déroulera dans les mêmes conditions que l'année précédente.

③ Bilan 2018 :

Le Président donne la parole à la Trésorière.

La Trésorière prend la parole pour expliquer le tableau de contrôle budgétaire 2018 des activités propres.

Le total du budget 2018 est de 659 010.00 €.

L'écart des produits est de - 1144.93 € soit une différence entre 659 010.00 € budgété et 657 865.07 € réalisé.

L'écart des charges est de -11 609.17 € soit la différence entre 659 010.00 € budgété et 670 619.17€ réalisé.

Ce qui donne un résultat net de – 12 754.10 €.

Cet écart de – 12 754.10 € s'analyse de la façon suivante :

Le montant des activités de loisirs 2018 s'élève à 127 139.83 € soit une augmentation de 14 690.63 € par rapport à 2017.

La Trésorière précise que l'on retrouve le détail de ces activités en annexe 2 (billetteries, spectacles, sorties...). On peut constater une billetterie qui s'élève à plus de 40 000 € répartis ainsi : 5 375 € pour les spectacles et 76 338.88 € pour les sorties sans oublier les 4 402 € pour la journée de la femme.

La Trésorière dit qu'en ce qui concerne les activités de loisirs, il faut savoir que pour la parade de Disney, il y a eu 6 bus au lieu de 5 l'année précédente. La parade de Disney a un coût de 15 832.98€.

La Trésorière continue en précisant que l'on constate également une hausse pour les prestations adhérents. Elles se chiffrent au total pour les 4 collectivités à : 155 472.44 € pour 2018 soit + 10 728.84€.

La Trésorière indique que le détail qui se trouve en annexe 3 montre que l'augmentation est due à l'augmentation des départs en retraite. Elle précise que le montant des départs en retraite s'élève à 103 753.12 €. À cela, il faut rajouter les primes de mariage, naissance, garde d'enfant, situation de handicap, amélioration au quotidien plus les charges URSSAF

Le Président précise qu'il est compliqué de budgéter les départs en retraite qui peuvent être demandés 3 mois avant.

La Trésorière dit que l'on peut voir en annexe 1, une baisse des frais de fonctionnement par rapport à 2017. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 71 265.46 € pour 2018 soit – 5 813.47 €. Cette baisse concerne les affranchissements et les fournitures.

Le Président précise que l'affranchissement concerne la note info C.O.S envoyée aux retraités aux agents qui ne l'ont pas avec leur fiche de salaire (assistantes maternelles, aides à domicile, SDIS...).

Le Président considère que tous les adhérents doivent avoir les infos et que l'équité n'a pas de prix.

La Trésorière reprend la parole et indique que dans les produits divers, il y a - 3 564.00 € qui sont dus au changement de photocopieur et de prestataire. En effet, le C.O.S a dénoncé l'ancien contrat, mais pendant 6 mois, il y avait toujours la location du matériel qui a été pris en charge par la nouvelle société d'où le produit de 3 564.00 €.

La Trésorière passe ensuite au Noël des enfants et ados qui s'élève à 67 057.54 €, des retraités à 38 756.92 € et celui des adhérents actifs sans enfants à 32 627.55 €.

La Trésorière dit que le montant n'a pas beaucoup varié, mais que l'on constate une petite baisse pour les enfants qui est due au spectacle de Noël qui est moins onéreux, car il n'y a plus qu'une seule partie.

La Trésorière termine en précisant que cela fait donc un résultat net de 12 754.10 € pour l'année 2018 qui sera remis au report à nouveau. Le report à nouveau sera de 96 951.07 € après affectation du résultat.

La Trésorière indique qu'en dernière page se trouve, le suivi des subventions qui s'élèvent à 624 388 € qui sont utilisés en totalité, les biens et les déplacements qui concernent le matériel informatique et logiciel, les stocks de billetteries, les créances, les avances et acomptes versés et les disponibilités.

Le Président demande s'il y a des questions sur le bilan 2018.

Le Commissaire aux comptes prend la parole pour dire qu'il n'a pas de question sur le bilan, mais qu'il reçoit régulièrement des messages d'un « M. GAYRAUD », mais qu'il ne lui répond pas, car il ne doit de comptes qu'au Président qui est M. GRIS.

Le Commissaire aux comptes précise qu'il n'y a pas de soucis au niveau des comptes. Il demande également comment vont se dérouler les élections et s'il y aura du changement dans le bureau.

Le Président dit qu'il faut attendre les résultats pour savoir, mais qu'il y aura du changement, car ce sont de nouvelles listes.

Le Commissaire aux comptes fait remarquer une bonne organisation et une très bonne gestion du C.O.S.

La Trésorière reprend la parole pour dire que la commission de contrôle s'est réunie le vendredi 19 avril 2019. Elle lit leur rapport.

Le Président demande s'il y a encore des questions sur le bilan 2018.

Aucune nouvelle question n'est posée.

Le Président met le bilan 2018 au vote.

Le bilan 2018 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

③ Budget prévisionnel 2019 :

Le Président passe la parole à la Trésorière.

La Trésorière présente le budget prévisionnel 2019. Les produits et les charges sont en équilibres.

En produit, il y a 732 560 € qui représentent les subventions des quatre collectivités soit une augmentation de 73 550 € par rapport à 2018.

- Pour la Ville : 369 600 € soit + 87 600 €
- Pour la CASQ : 261 630 € dont 18 760 € du SDIS soit – 14 190 €
- Pour le CCAS : 33 580 € soit + 2 770 €
- Pour le SIAD : 35 730 € soit – 30 €

Soit un total de 700 540 € auquel il faut ajouter :

- Les cotisations adhérents 2019 : 26 320 €
- Les diverses commissions machines boissons et confiseries : 5 000 €
- Les intérêts bancaires : 700 €

La Trésorière donne le nombre d'adhérents aux 31 décembre 2018 :

- 851 adhérents Ville.
- 534 adhérents CASQ.
- 23 adhérents SDIS.
- 131 adhérents SIAD.
- 82 adhérents CCAS.
- 1011 adhérents RETRAITES.

Le Président prend la parole pour préciser que l'augmentation des cotisations est due aux agents de la C32S qui sont adhérents au C.O.S depuis deux ans, mais c'est la 1^{ère} fois que la subvention va être versée au C.O.S.

Le représentant de la CASQ reprend la parole en rajoutant que cela est dû aussi à l'effet « démutualisation » des agents qui étaient CASQ et qui sont repassés Ville.

- Les grandes lignes pour les charges sont :

La Trésorière dit qu'il y a une augmentation des primes de + de 38 204 €.

- Pour la Ville : 90 460 € soit + 24 760 €
- Pour la CASQ : 53 480 € soit + 12 180 €

- Pour le SDIS : 9 800 € soit + 300 €
- Pour le CCAS : 7 670 €
- Pour le SIAD : 8 750 € soit + 1000 €

Ce qui fait un total de 170 160 € pour les prestations adhérents en sachant que ce n'est que prévisionnel.

La Trésorière dit qu'elle a également prévu une augmentation de :

- + 22 000 € pour les activités de loisirs.
- + 1000 € pour le Noël enfant et ados.
- + 4000 € pour le Noël des actifs.
- + 5 000 € pour les chèques vacances.
- + 6 000 € pour l'amélioration des retraités qui est en hausse. La hausse n'est pas due à l'augmentation des prestations, mais à une hausse des départs à la retraite.

La Trésorière précise qu'elle a rajouté une ligne dans les frais de fonctionnement, car c'est l'année des élections et qu'une élection à un coût (envois postaux, achats d'enveloppes, impression des listes...). Elle a donc budgété 4 000 €.

La Trésorière a terminé et demande s'il y a des questions sur le budget prévisionnel 2019.

Aucune question sur le budget prévisionnel n'est posée.

Le Président passe au vote.

Le bilan prévisionnel 2019 est approuvé l'unanimité.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

④ Activités de loisirs :

Le Président prend la parole pour donner le prochain ordre du jour « les séjours » et demande à la Trésorière de les présenter.

La Trésorière présente les séjours pour 2019 en précisant que pour avoir de la place pour un groupe de 50 personnes, les prestataires sont obligés de les réserver 1 an à l'avance. Elle présente en 1^{er} le séjour d'hiver qui aura lieu du dimanche 15 mars au dimanche 22 mars 2020.

La Trésorière indique que ce sera l'agence « Touristra » le prestataire. Le séjour sera les « 7 Laux ».

La Trésorière indique que le coût du séjour est de 470 € par personne pour une semaine avec la participation de 107 € du C.O.S et que le prix comprend :

- La chambre double.
- La pension complète.
- Le linge de toilette.
- La taxe de séjour.
- Le transport en bus.
- Les animations.
- L'espace forme.
- L'assistance rapatriement.
- L'assurance annulation.

La Trésorière indique que le 1^{er} versement sera de 95 € suivi de 5 versements de 75 € à solder 1 mois avant la date du départ.

La Trésorière précise que pour les enfants, le tarif est calculé au cas par cas, car cela dépend de l'âge des enfants.

La Trésorière dit qu'il y a très peu de chambres individuelles et que le prix est de 90 € en plus.

La Trésorière présente ensuite le séjour d'été qui aura lieu du vendredi 15 mai au vendredi 22 mai 2020. Elle informe le conseil d'administration que ce séjour est prévu en Sardaigne, car plusieurs adhérents l'avaient demandé. Le prestataire sera « Touristra ».

La Trésorière annonce le tarif de « Touristra » qui est de 760 € par personne pour une semaine avec la participation du C.O.S de 107 €.

La Trésorière indique que le prix comprend :

- La taxe d'aéroport.
- La chambre double.
- La formule tout compris qui correspond aux boissons gratuites hors repas.
- Le transport jusqu'à l'aéroport.
- La pension complète.
- Les animations Franco-Italienne.
- L'assistance rapatriement.
- La taxe de séjour.
- L'assurance annulation.

La Trésorière indique que le 1^{er} versement sera de 160 € suivi de 5 versements de 120 € à solder 1 mois avant la date du départ.

La Trésorière précise que pour les enfants, le tarif est également calculé au cas par cas, car cela dépend de l'âge des enfants.

La Trésorière dit qu'il y a très peu de chambres individuelles et que le prix est plus élevé, il est de 259 € en plus. Ce sont les hôtels qui fixent leur prix.

Le Président fait voter les séjours.

Les séjours 2020 sont approuvés à la majorité.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Le Vice-président remercie les administrateurs présents et en particulier les deux membres du conseil d'administration « Les indépendants » qui ont assisté à tous les conseils d'administration pendant leur mandat.

Le Président clôt la séance.

La séance se termine à 10h 10
Saint-Quentin, le 24 avril 2019

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT